

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE
Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund
ET
Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund

Il est porté à la connaissance des actionnaires de Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund et Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund que le conseil d'administration de Nordea 1, SICAV (le « **Conseil d'administration** ») a décidé de fusionner les éléments d'actif et de passif du Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund (le « **Compartiment absorbé** ») avec les éléments d'actif et de passif du Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund (le « **Compartiment absorbant** » et, collectivement avec le Compartiment absorbé, les « **Compartiments** »).

Les Compartiments sont tous deux des compartiments de Nordea 1, SICAV, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois agréé par l'autorité de tutelle luxembourgeoise en vertu de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « **Loi de 2010** »).

La fusion est l'opération par laquelle le Compartiment absorbé transférera, au moment de sa dissolution sans liquidation, ses éléments d'actif et de passif au Compartiment absorbant à la date effective de la fusion, telle que définie à la section 8.1. du présent avis aux actionnaires (la « **Date effective** »).

Le Conseil d'administration entend fusionner le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant à la Date effective par voie de fusion, conformément à la définition qui en est donnée à l'article 1 (20) (a) de la Loi de 2010 et tel que décrit plus en détail à son article 76 (1), selon les modalités suivantes :

- i. tous les éléments d'actif et de passif du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment absorbant ou, le cas échéant, au dépositaire de Nordea 1, SICAV, à savoir J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. (le « **Dépositaire** ») ;
- ii. les actionnaires d'une catégorie d'actions donnée au sein du Compartiment absorbé deviendront actionnaires de la catégorie correspondante du Compartiment absorbant, tel que décrit à la section 5.2. du présent avis aux actionnaires ; et
- iii. le Compartiment absorbé cessera d'exister à la Date effective.

Sans préjudice des exigences en termes de préavis et de droits de rachat/conversion sans frais, la réalisation de l'opération de fusion n'est pas soumise à l'approbation préalable des actionnaires.

Le présent avis fournit des informations appropriées et exactes sur la fusion envisagée aux actionnaires respectifs, de façon à leur permettre de porter un jugement éclairé s'agissant des conséquences de cette opération sur leur investissement.

1. Contexte et motif de la fusion

1.1. Les raisons de la fusion sont les suivantes :

- 1.1.1. le niveau des actifs du Compartiment absorbé est tombé en deçà du niveau considéré comme le seuil de rentabilité d'exploitation par le Conseil d'administration ; et
- 1.1.2. le Compartiment absorbé dispose d'un faible niveau d'actifs sous gestion, lesquels s'inscrivent par ailleurs en baisse, et ses perspectives de ventes sont peu encourageantes.

1.2. Grâce à la fusion des deux compartiments, le cumul des valeurs estimées ainsi que le potentiel de nouveaux investissements dans le Compartiment absorbant devraient permettre d'accroître la taille du fonds et, par conséquent, de bénéficier d'économies d'échelle, ceci pouvant à l'avenir entraîner des coûts relativement moindres par rapport à la valeur nette d'inventaire totale. Le Conseil d'administration estime que la fusion du Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant aura pour effet de moderniser l'offre et la gamme de produits proposées aux clients. C'est pourquoi le Conseil d'administration estime que les intérêts des actionnaires seront mieux servis si les deux compartiments sont fusionnés. Le Compartiment absorbant repose sur une stratégie axée sur les dividendes d'actions mondiales et gérée en interne par Nordea, qui a fait ses preuves¹ en termes de performance et de mobilisation d'actifs.

2. Impact prévu de la fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbé

2.1. A la réalisation de l'opération de fusion, les actionnaires du Compartiment absorbé recevront de nouvelles actions, selon les conditions décrites à la section 5.2. du présent avis aux actionnaires, et deviendront actionnaires de la catégorie d'actions concernée du Compartiment absorbant.

2.2. Les profils de risque et de rendement des Compartiments absorbé et absorbant diffèrent (indicateur synthétique de risque/rendement de 6 pour le Compartiment absorbé et de 5 pour le Compartiment absorbant). L'objectif et la politique d'investissement des Compartiments absorbé et absorbant, ainsi que d'autres caractéristiques, sont décrits plus en détail à l'Annexe I.

2.3. Le Compartiment absorbé investit dans l'univers de l'indice MSCI World et n'a pas d'indice de référence officiel, tandis que le Compartiment absorbant investit dans l'univers de l'indice MSCI All Country World Index – Net Return² et mesure sa performance par rapport à celle de ce dernier.

2.4. Les Compartiments investissent tous deux dans des actions de moyenne à grande capitalisation à l'échelle mondiale et affichent un léger biais en faveur des valeurs de croissance. Au plan régional, le Compartiment absorbant dispose d'un univers d'investissement un peu plus large et peut investir une faible part de ses actifs dans des actions émergentes. Les allocations par région et par pays des deux Compartiments, et donc leurs expositions aux devises, sont néanmoins similaires.

2.5. Sur le plan sectoriel, le Compartiment absorbé surpondère fortement les secteurs défensifs tels que les soins de santé et la consommation de base et sous-pondère les secteurs plus

¹ Le fonds finlandais a reçu sa première notation Morningstar en janvier 2016.

² L'ACWI inclut les marchés émergents.

sensibles au cycle en raison de sa politique d'investissement thématique, tandis que le Compartiment absorbant affiche une allocation sectorielle beaucoup plus diversifiée.

- 2.6. Le Compartiment absorbé est exposé à un risque de concentration plus important (environ 30 positions) que le Compartiment absorbant (60-80 positions).
- 2.7. Dans la pratique, le Compartiment absorbé ne recourt pas aux instruments dérivés, tandis que le Compartiment absorbant utilise des contrats futures sur indices standardisés à des fins de gestion efficace de portefeuille (gestion des flux de trésorerie) et peut couvrir des devises de moindre envergure par rapport à la devise de référence. Ces activités de couverture ont une incidence négligeable en termes de risque pour les actionnaires.
- 2.8. Dans l'ensemble, la fusion pourrait légèrement réduire le risque auquel sont exposés les actionnaires du Compartiment absorbé (le Compartiment absorbant est plus diversifié en termes de régions, de secteurs et de nombre de titres).
- 2.9. La devise de référence des deux Compartiments est l'USD.
- 2.10. Les autres caractéristiques des Compartiments absorbé et absorbant sont décrites plus en détail à l'Annexe I. Les procédures de transaction, de souscription, de rachat, d'échange et de transfert d'actions ainsi que la méthode de calcul de la valeur nette d'inventaire sont les mêmes pour les deux compartiments.
- 2.11. Il est recommandé aux actionnaires du Compartiment absorbé de consulter leur propre conseiller professionnel quant aux répercussions juridiques, financières et fiscales de la fusion en vertu de la législation du pays dont ils ont la nationalité, où ils résident, sont domiciliés ou sont constitués.
- 2.12. Les coûts et dépenses engendrés par/liés à la réalisation de l'opération de fusion ou la fermeture du Compartiment absorbé ne seront supportés ni par le Compartiment absorbé ni par ses actionnaires.
- 2.13. Conformément à la Loi de 2010, les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant seront notifiés par écrit de la fusion. Ils seront en droit de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans autres frais que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement (le cas échéant). Ce droit sera exercable durant au moins trente (30) jours calendaires à compter de la date d'envoi du présent avis et expirera cinq (5) jours ouvrables avant la date de calcul du rapport d'échange de la fusion, tel que mentionné à la section 6 ci-après.

3. Impact prévu de la fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbant

- 3.1. A la réalisation de l'opération de fusion, les actionnaires du Compartiment absorbant continueront de détenir les mêmes actions dans celui-ci et les droits afférents à ces actions ne seront pas modifiés. La réalisation de la fusion n'affectera pas la structure de frais du Compartiment absorbant et n'entraînera pas de modification des statuts ou du prospectus de Nordea 1, SICAV, ni des documents d'informations clés pour l'investisseur (« **DICI** ») du Compartiment absorbant.
- 3.2. Les coûts de la fusion ne seront supportés ni par le Compartiment absorbant ni par ses actionnaires.
- 3.3. A la réalisation de la fusion, la valeur nette d'inventaire totale du Compartiment absorbant augmentera suite au transfert des éléments d'actif et de passif du Compartiment absorbé.

4. Rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant avant ou après la fusion

- 4.1. Au cours de la dernière semaine précédant la fusion, le portefeuille du Compartiment absorbé sera investi en liquidités de façon à ne transférer que des positions en liquidités au Compartiment absorbant.
- 4.2. La fusion n'aura pas d'impact conséquent sur le portefeuille du Compartiment absorbant, pour lequel aucun rééquilibrage n'est envisagé avant ou après la fusion. La fusion se traduira par un afflux de liquidités au sein du Compartiment absorbant. Ces liquidités seront ensuite investies en actions conformément à la politique d'investissement du Compartiment absorbant.
- 5. Critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et de passif en vue du calcul du rapport d'échange**
- 5.1. Après avoir déterminé la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant (y compris tout produit à recevoir) conformément aux conditions d'évaluation définies dans le prospectus de Nordea 1, SICAV, l'agent administratif de Nordea 1, SICAV, à savoir Nordea Bank S.A. (l'« **Agent administratif** ») confirmera, à la Date effective, la valeur nette d'inventaire par action à la société de gestion de Nordea 1, SICAV, à savoir Nordea Investment Funds S.A., ainsi qu'au Conseil d'administration en vue du calcul du rapport d'échange.
- 5.2. Les catégories d'actions du Compartiment absorbé seront fusionnées avec les catégories d'actions du Compartiment absorbant, comme suit :

Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund :	Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund :
AP – EUR $====>$	AP - EUR
BI – USD $====>$	BI - USD
BI – EUR $====>$	BI - EUR
BP – USD $====>$	BP - USD
BP – EUR $====>$	BP - EUR
BP – SEK $====>$	BP - SEK
BP – NOK $====>$	BP - NOK
E - EUR $====>$	E - EUR
E - USD $====>$	E - USD
HA - EUR $====>$	HA - EUR

- 5.3. Conformément aux exigences de l'article 70 de la Loi de 2010, le Dépositaire émettra une confirmation attestant qu'il a vérifié le type de fusion et l'OPCVM concerné ainsi que la Date effective. Cette confirmation garantira en outre que les règles applicables au transfert des éléments d'actif et de passif et à l'échange d'actions telles que stipulées dans le présent avis sont conformes aux exigences de la Loi de 2010.

6. Méthode de calcul du rapport d'échange

- 6.1. Le nombre de nouvelles actions du Compartiment absorbant à émettre en faveur de chaque actionnaire sera déterminé à l'aide d'un rapport d'échange calculé sur la base de la valeur

nette d'inventaire des actions du Compartiment absorbé et de celles du Compartiment absorbant, elle-même calculée conformément aux sections 5.1 et 5.2 ci-dessus. Les actions concernées du Compartiment absorbé seront ensuite annulées.

6.2. Le rapport d'échange sera calculé comme suit :

La valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions concernée du Compartiment absorbé est divisée par la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie correspondante du Compartiment absorbant ;

Les valeurs nettes d'inventaire par action du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant seront celles déterminées à la Date effective.

6.3. L'émission de nouvelles actions du Compartiment absorbant en échange d'actions du Compartiment absorbé sera exempte de toute charge.

6.4. Conformément aux dispositions susmentionnées, la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment absorbé et la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment absorbant ne seront pas nécessairement identiques. C'est pourquoi, bien que la valeur globale de leur participation reste la même, les actionnaires du Compartiment absorbé pourront recevoir un nombre de nouvelles actions du Compartiment absorbant différent de celui qu'ils détenaient auparavant dans le Compartiment absorbé.

6.5. Aucun paiement en espèces ne sera versé aux actionnaires en échange des actions.

7. Risque de dilution de la performance

7.1. La fusion envisagée consistant en une opération par laquelle le Compartiment absorbé sera intégralement investi en liquidités, une seule transaction sera effectuée à la Date effective au cours de laquelle le Compartiment absorbé transférera cette position en liquidités au Compartiment absorbant. Il n'en découlera par conséquent aucune dilution de la performance.

7.2. Les actionnaires du Compartiment absorbé seront transférés vers la catégorie d'action correspondante du Compartiment absorbant.

8. Date effective de la fusion

8.1. La Date effective de la fusion est fixée au **15 juin 2016**, ou à toute autre date pouvant être déterminée par le Conseil d'administration. La Date effective sera notifiée par écrit aux actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant.

9. Règles applicables au transfert d'actifs et à l'émission de nouvelles actions

9.1. A la Date effective, l'Agent administratif mettra en place ou fera mettre en place toutes les instructions nécessaires en vue de la livraison et/ou du transfert de la position en liquidités du Compartiment absorbé ou la fera livrer et/ou transférer au Dépositaire ou à l'ordre de celui-ci.

9.2. En contrepartie du transfert au Dépositaire des éléments d'actif et de passif en vertu de la section 9.1 ci-dessus, l'Agent administratif calculera et déterminera le nombre de nouvelles actions à allouer aux actionnaires du Compartiment absorbé et émettra lesdites actions en faveur de chacun des actionnaires inscrits au registre des actionnaires du Compartiment absorbé, tel que fourni par l'Agent administratif. Le nombre de nouvelles actions (fractions jusqu'au dix millième) à émettre en faveur de chaque actionnaire du Compartiment absorbé à la Date effective sera calculé à l'aide du rapport d'échange déterminé conformément à la section 6 ci-dessus.

10. Aspects procéduraux

- 10.1. Les actions du Compartiment absorbé peuvent être souscrites jusqu'au 8 juin 2016 à 15h30, heure de Luxembourg, ensuite de quoi cette possibilité sera suspendue.
- 10.2. Les actions du Compartiment absorbé peuvent être rachetées ou converties sans frais du 2 mai 2016 au 8 juin 2016 à 15h30, heure de Luxembourg.
- 10.3. Les actions du Compartiment absorbant peuvent être rachetées ou converties sans frais du 2 mai 2016 au 8 juin 2016 à 15h30, heure de Luxembourg.
- 10.4. Tous les coûts liés à la fusion seront supportés par la Société de gestion.

11. Rôle du réviseur d'entreprise

- 11.1. En vertu de l'article 71 (1) de la Loi de 2010, le Compartiment absorbé chargera un réviseur d'entreprise de valider les critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et, le cas échéant, de passif (tel que défini aux sections 5.1. et 5.2. ci-dessus), la méthode de calcul du rapport d'échange ainsi que le rapport d'échange réel (tel que défini aux sections 6.2. et 6.3. ci-dessus) à la date de calcul de ce rapport, visée à l'article 75 (1) de la Loi de 2010 ;
- 11.2. Un exemplaire du rapport des réviseurs d'entreprise sera mis à la disposition des participants liés tant au Compartiment absorbé qu'au Compartiment absorbant ainsi que de la CSSF, gratuitement et sur simple demande.

12. Documents d'informations clés pour l'investisseur

Les actionnaires du Compartiment absorbé sont invités à consulter les DIC1 du Compartiment absorbant, qui peuvent être obtenus auprès du siège social de la Société de gestion ou sur le site Internet www.nordea.lu.

Nous attirons votre attention sur l'importance d'une lecture approfondie des DIC1 du Compartiment absorbant.

13. Informations complémentaires

Si vous avez des questions supplémentaires concernant ces modifications, n'hésitez pas à contacter votre conseiller financier ou le service clientèle de la Société de gestion, Nordea Investment Funds S.A., par téléphone au +352 43 39 50 - 1.

Les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions deviendront actionnaires du Compartiment absorbant à la Date effective. Par ailleurs, à cette même date, leurs actions seront automatiquement converties en actions du Compartiment absorbant sur la base du rapport d'échange provenant de la valeur nette d'inventaire.

14. Fiscalité

Les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant sont invités à consulter leur propre conseiller fiscal quant à l'impact de la fusion envisagée sur leur situation fiscale.

Cordialement,

Au nom du Conseil d'administration

Le 2 mai 2016.

Annexe I

Les modifications entraînées par l'opération de fusion des éléments d'actif et de passif du Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund (le « **Compartiment absorbé** ») avec les éléments d'actifs et de passif du Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund –(le « **Compartiment absorbant** ») sont :

Modification du profil rendement / risque	OUI
Augmentation du profil rendement / risque	NON
Modification des frais	NON

Caractéristiques principales du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant

Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund (« Compartiment absorbé »)	Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund (« Compartiment absorbant »)
<p>Objectifs et politique d'investissement</p> <p>Ce compartiment a pour objectif de préserver le capital des actionnaires et de procurer un taux de rendement appréciable.</p> <p>Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions émis par des sociétés bien positionnées pour tirer parti des conséquences du vieillissement d'une grande partie de la population mondiale.</p> <p>Outre ce qui précède, le compartiment peut investir dans d'autres valeurs mobilières.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs totaux dans des OPCVM et/ou d'autres OPC de type ouvert, y compris des ETF de type ouvert.</p> <p>Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.</p> <p>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire dans toutes les devises dans lesquelles les investissements sont réalisés, ainsi que dans les devises respectives des</p>	<p>Objectifs et politique d'investissement</p> <p>Le compartiment a pour objectif de préserver le capital des actionnaires et de procurer un taux de rendement appréciable en investissant dans des actions du monde entier, conformément au concept d'actions fondamentales : le gestionnaire détermine la juste valeur d'une société sur la base de sa capacité à générer durablement des liquidités sur le long terme.</p> <p>Le compartiment investira à l'échelle mondiale au moins deux tiers de ses actifs totaux dans des actions.</p> <p>Il peut par ailleurs investir dans d'autres valeurs mobilières.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs totaux dans des OPCVM et/ou d'autres OPC de type ouvert, y compris des ETF de type ouvert.</p> <p>Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.</p> <p>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire dans toutes les devises dans lesquelles les investissements sont réalisés,</p>

<p>différentes catégories d'actions.</p> <p>Le compartiment peut avoir recours aux instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou à des fins de couverture.</p> <p>Le compartiment peut participer à des programmes de prêt de titres.</p>	<p>ainsi que dans les devises respectives des différentes catégories d'actions.</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours aux instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille.</p> <p>Le compartiment peut participer à des programmes de prêt de titres.</p> <p>La performance du compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI All Country World - Net Return.</p>
<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Ce compartiment convient aux investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés boursiers dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives. Afin d'atténuer les éventuelles tendances défavorables du marché, un horizon d'investissement à long terme d'au moins 5 ans est conseillé.</p>	<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Ce Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés boursiers dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives. Afin d'atténuer les éventuelles tendances défavorables du marché, un horizon d'investissement à long terme d'au moins 5 ans est conseillé.</p>
<p>Risques</p> <p>La valeur des investissements réalisés dans ce compartiment peut fluctuer de façon significative et il n'est pas exclu que la valeur des actions évolue à la baisse après leur acquisition.</p> <p>Les facteurs susceptibles de provoquer de telles fluctuations ou de les accentuer incluent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mutations internes aux sociétés ; • l'évolution des taux d'intérêt ; • les fluctuations de change ; • les changements de nature à influencer des facteurs économiques tels que l'emploi, les dépenses et la dette publiques, l'inflation ; • la modification de l'environnement légal ; • le changement d'attitude des Investisseurs 	<p>Risques</p> <p>La valeur des investissements réalisés dans ce compartiment peut fluctuer de façon significative et il n'est pas exclu que la valeur des actions évolue à la baisse après leur acquisition.</p> <p>Les facteurs susceptibles de provoquer de telles fluctuations ou de les accentuer incluent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mutations internes aux sociétés ; • l'évolution des taux d'intérêt ; • les fluctuations de change ; • les changements de nature à influencer des facteurs économiques tels que l'emploi, les dépenses et la dette publiques, l'inflation ; • la modification de l'environnement légal ; • le changement d'attitude des Investisseurs

<p>vis-à-vis d'une classe d'actifs (actions, obligations ou liquidités), d'un marché, d'un pays, d'une industrie ou d'un secteur.</p> <p>Le gestionnaire s'efforcera de réduire en partie l'impact négatif de tels risques sur la valeur du portefeuille en diversifiant les investissements au sein du compartiment.</p> <p>Bien que le Conseil d'administration s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs d'investissement de Nordea 1, SICAV et de ses compartiments, aucune garantie ne peut être offerte en ce sens.</p>	<p>vis-à-vis d'une classe d'actifs (actions, obligations ou liquidités), d'un marché, d'un pays, d'une industrie ou d'un secteur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • la liquidité du portefeuille. <p>Le gestionnaire s'efforcera de réduire en partie l'impact négatif de tels risques sur la valeur du portefeuille en diversifiant les investissements au sein du compartiment.</p> <p>Bien que le Conseil d'administration s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs d'investissement de Nordea 1, SICAV et de ses Compartiments, aucune garantie ne peut être offerte en ce sens.</p>
<p>Risques spécifiques</p> <p>Les risques suivants sont importants mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique et peuvent donc être à l'origine de pertes plus conséquentes :</p> <p>Risque de contrepartie : une contrepartie peut faillir à son obligation de régler les montants dus au titre de la vente d'investissements par le compartiment ou de livrer les titres acquis par ce dernier.</p> <p>Risque événementiel : événements imprévisibles tels qu'une dévaluation, des événements politiques, etc.</p> <p>Risque de liquidité : il se peut que les titres en portefeuille soient vendus à un prix inférieur à leur valorisation en raison d'une liquidité insuffisante du marché.</p> <p>Risque opérationnel : des défaillances ou retards dans les processus opérationnels peuvent avoir un impact négatif sur le compartiment.</p> <p>Risque lié à la Chine : les investissements en Chine continentale peuvent induire un risque accru de perte financière, notamment en raison de risques opérationnels et réglementaires connexes, par rapport à des pays généralement considérés comme étant davantage développés.</p>	<p>Risques spécifiques</p> <p>Les risques suivants sont importants mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique et peuvent donc être à l'origine de pertes plus conséquentes :</p> <p>Risque de contrepartie : une contrepartie peut faillir à son obligation de régler les montants dus au titre de la vente d'investissements par le compartiment ou de livrer les titres acquis par ce dernier.</p> <p>Risque événementiel : événements imprévisibles tels qu'une dévaluation, des événements politiques, etc.</p> <p>Risque de liquidité : il se peut que les titres en portefeuille soient vendus à un prix inférieur à leur valorisation en raison d'une liquidité insuffisante du marché.</p> <p>Risque opérationnel : des défaillances ou retards dans les processus opérationnels peuvent avoir un impact négatif sur le compartiment.</p> <p>Risque lié à la Chine : les investissements en Chine continentale peuvent induire un risque accru de perte financière, notamment en raison de risques opérationnels et réglementaires connexes, par rapport à des pays généralement considérés comme étant davantage développés.</p>
<p>Devise de référence</p>	<p>Devise de référence</p>

USD	USD																
Profil de risque et de rendement	Profil de risque et de rendement																
Indicateur synthétique de risque/rendement : 6	Indicateur synthétique de risque/rendement : 5																
Commissions à charge du compartiment	Commissions à charge du compartiment																
Le compartiment supportera les commissions suivantes :	Le compartiment supportera les commissions suivantes :																
1. Commission de gestion	1. Commission de gestion																
Le compartiment verse à la Société de gestion la commission de gestion suivante :	Le compartiment verse à la Société de gestion la commission de gestion suivante :																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions P et E</th> <th>Actions C</th> <th>Actions I</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1,50%</td> <td>0,95%</td> <td>0,85%</td> </tr> </tbody> </table>	Actions P et E	Actions C	Actions I	1,50%	0,95%	0,85%	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions P et E</th> <th>Actions C</th> <th>Actions I</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1,50%</td> <td>0,95%</td> <td>0,85%</td> </tr> </tbody> </table>	Actions P et E	Actions C	Actions I	1,50%	0,95%	0,85%				
Actions P et E	Actions C	Actions I															
1,50%	0,95%	0,85%															
Actions P et E	Actions C	Actions I															
1,50%	0,95%	0,85%															
2. Commission de surperformance	2. Commission de surperformance																
Néant	Néant																
3. Commission de dépôt	3. Commission de dépôt																
La commission due annuellement au Dépositaire ne pourra dépasser 0,125% de la valeur nette d'inventaire du compartiment (plus TVA, le cas échéant). Les frais légitimement encourus par le Dépositaire ou par d'autres banques et organismes financiers chargés de la conservation des avoirs de Nordea 1, SICAV ne sont pas compris dans sa Commission de dépôt.	La commission due annuellement au Dépositaire ne pourra dépasser 0,125% de la valeur nette d'inventaire du compartiment (plus TVA, le cas échéant). Les frais légitimement encourus par le Dépositaire ou par d'autres banques et organismes financiers chargés de la conservation des avoirs de Nordea 1, SICAV ne sont pas compris dans sa Commission de dépôt.																
4. Commission administrative	4. Commission administrative																
Le compartiment versera à l'Agent administratif une commission administrative s'élevant à 0,4000% maximum par an (plus TVA, le cas échéant).	Le compartiment versera à l'Agent administratif une commission administrative s'élevant à 0,4000% maximum par an (plus TVA, le cas échéant).																
5. Frais courants	5. Frais courants																
<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund AP - EUR</td> <td>1,93%</td> </tr> <tr> <td>Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund BI - USD</td> <td>1,13%</td> </tr> <tr> <td>Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund BI - EUR</td> <td>1,13%</td> </tr> <tr> <td>Nordea 1 – Senior Generations</td> <td>1,91%</td> </tr> </tbody> </table>	Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund AP - EUR	1,93%	Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund BI - USD	1,13%	Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund BI - EUR	1,13%	Nordea 1 – Senior Generations	1,91%	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund AP - EUR</td> <td>1,84%</td> </tr> <tr> <td>Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund BI - USD</td> <td>1,02%</td> </tr> <tr> <td>Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund BI - EUR</td> <td>1,02%</td> </tr> <tr> <td>Nordea 1 – Global Ideas</td> <td>1,73%</td> </tr> </tbody> </table>	Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund AP - EUR	1,84%	Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund BI - USD	1,02%	Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund BI - EUR	1,02%	Nordea 1 – Global Ideas	1,73%
Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund AP - EUR	1,93%																
Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund BI - USD	1,13%																
Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund BI - EUR	1,13%																
Nordea 1 – Senior Generations	1,91%																
Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund AP - EUR	1,84%																
Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund BI - USD	1,02%																
Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund BI - EUR	1,02%																
Nordea 1 – Global Ideas	1,73%																

Equity Fund BP - USD		Equity Fund BP - USD	
Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund BP - EUR	1,91%	Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund BP - EUR	1,73%
Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund BP - SEK	1,91%	Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund BP - SEK	1,84%
Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund BP - NOK	1,91%	Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund BP - NOK	1,84%
Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund E - EUR	2,66%	Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund E - EUR	2,40%
Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund E - USD	2,66%	Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund E - USD	2,40%
Nordea 1 – Senior Generations Equity Fund HA - EUR	1,90%	Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund HA - EUR	1,84%